

Arrêté n°2026-0501 fixant la composition du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources, « section urgences » pour la région Occitanie

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

- Vu** la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 et notamment l'article 36 ;
- Vu** le code de la Santé Publique et notamment les modalités prévues aux 2° et 3° de l'article R. 6123-1 ;
- Vu** le code de la Sécurité Sociale et notamment les articles L. 162-22-6 et R. 162-29 ;
- Vu** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu** le décret n°2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation et portant diverses dispositions relatives aux établissements de santé ;
- Vu** le décret en date du 20 avril 2022 portant nomination de M. Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Occitanie ;
- Vu** l'arrêté du 6 avril 2021 relatif aux modalités de financement mentionnées à l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation ;

Considérant les propositions de nomination de la Fédération Hospitalière de France en date du 22/01/2026 ;

Considérant les propositions de nomination de la Fédération de l'Hospitalisation Privée en date du 12/01/2026 ;

Considérant les propositions de nomination de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne en date du 19/12/2025 ;

Considérant les propositions de nomination de SAMU Urgence de France en date du 20/01/2026 ;

Considérant les propositions de nomination de l'Association des Médecins Urgentistes de France en date du 20/12/2025 ;

Considérant les propositions de nomination du Syndicat National des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée en date du 19/01/2026 ;

Considérant les propositions de nomination de France Assos Santé pour l'Association d'usagers et des familles spécialisée dans le domaine d'activités désignés en date du 15/01/2026 ;

Considérant les propositions de nomination des suppléants de la Fédération Hospitalière de France, de la Fédération de l'Hospitalisation Privée, de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne, de SAMU Urgence de France, de l'Association des Médecins Urgentistes de France, du Syndicat National des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée et de France Assos Santé ;

ARRÊTE

Article 1 : Le Comité Consultatif d'Allocation et de Ressources de la « section urgences » pour la région Occitanie est composé de 17 membres répartis comme suit :

- | | |
|---|-----------------|
| • Fédération Hospitalière de France | 6 représentants |
| • Fédération de l'Hospitalisation Privée | 3 représentants |
| • Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne | 1 représentant |
| • SAMU Urgences de France | 3 représentants |
| • Association des Médecins Urgentistes de France | 1 représentant |
| • Syndicat National des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée | 1 représentant |
| • Association d'usagers et des familles spécialisés dans le domaine d'activités désignées par France Asso Santé | 2 représentants |

Article 2 : La durée du mandat des membres du Comité Consultatif d'Allocation et de Ressources de la « section urgences » pour la région Occitanie est de 3 ans à compter de la date de publication.

Article 3 : La liste des membres composant le Comité Consultatif d'Allocation et de Ressources de la « section urgences » pour la région Occitanie est fixée dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 4 : La composition du bureau sera définie lors de la prochaine séance du Comité Consultatif d'Allocation et de Ressources de la « Section Urgences ».

Article 5 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS Occitanie, par voie de recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé et par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Le Directeur Général Adjoint de l'ARS Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Fait à Montpellier, le 26 janvier 2026

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Monsieur Didier JAFFRE

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie



Didier JAFFRE

ANNEXE 1 :
 Composition du Comité Consultatif d'Allocation et de Ressources
 de la « section urgences » pour la région Occitanie

Organisation	Titulaires			Suppléants		
	Nom	Prénom	Fonction	Nom	Prénom	Fonction
Fédération Hospitalière de France (FHF)	DUWOYE	Vanina	Directrice des Affaires Financières du CHU de Montpellier	CATALDO	Christian	Directeur, CH Alès
	JEHANNO	Laetitia	Directrice générale adjointe, CHU Toulouse	BRAILLON	Vincent	Directeur des Affaires Financières au CHU de Nîmes
	PERIDONT	Philippe	Directeur du CHIC du Pays d'Autan	GLEYZES	Carole	Directrice des Affaires Financières au CH de Béziers
	DEBREUX	Thierry	PH, PCME et Urgentiste au CH de Cahors	A pourvoir		
	BEBIEN	Laurent	PH, Chef de pôle des urgences au CH du Bassin de Thau	BOULARAN	Josiane	PH, Urgentiste au CHIC du Pays d'Autan
	ORTEGA	Laurent	PH urgentiste du CH de Perpignan	PERET	Alain	PH, Responsable accueil Urgences, CH Narbonne
Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)	DERBIAS	Fabrice	Directeur de Territoire Pyrénées Orientales et Aude Groupe ELSAN	COMBES	Lionel	Directeur Territoire Midi-Pyrénées Groupe ELSAN
	DAUDE	Nicolas	Directeur Polyclinique Saint Privat	GHARBI	Elias	Directeur Polyclinique Pasteur
	BORALI	Sabine	Directrice de la Clinique des Cèdres	CONSTANTIN	Olivier	Groupe Clinipole
Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP)	GAFFARD	Jean-Marc	Directeur Territorial AESIO Santé Méditerranée	GARCIA	Cathy	Directrice de l'Hôpital Joseph Ducuing
SAMU Urgences de France (SUDF)	GENRE GRANDPIERRE	Romain	PH, Chef de Service de Médecine d'Urgence, au CHU de Nîmes	SEBBANE	Mustapha	PU-PH du CHU de Montpellier
	CHARPENTIER	Sandrine	PU-PH, Cheffe de pôle Urgences, au CHU de Toulouse	BOUNES	Vincent	PU-PH, Adjoint du chef de pôle urgences, au CHU de Toulouse
	ALEX	Jérôme	PH au CH de Carcassonne	PIZZUT	Hélène	Cheffe de Pôle Réanimation Urgences SAMU au CH de Montauban
Association des Médecins Urgentistes de France (AMUF)	BECKER	Franck	Délégué Régional AMUF Occitanie, PH CH Rodez	A pourvoir		
Syndicat National Des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée	LY	Dara Vong	Médecin urgentiste à la Clinique Saint Pierre	DOUSSET	Laurent	Médecin urgentiste à la Clinique des Cèdres
Association d'usagers et des familles spécialisés dans le domaine d'activités désignées par France Asso Santé	GUINVARCH	André	Secrétaire Général de France Assos Santé Occitanie, Président de l'URAF Occitanie - Vice-Président de l'UDAF 82, RU UDAF du CODAMUPS du Tarn-et-Garonne, Vice-Président de CPAM, RU en CTS et RU en CPAM	BRUEL	Jean-Michel	Président de France Assos Santé Occitanie
	BREDON	Chloé	Chargée de mission à France Assos Santé Occitanie	BENOIT	Julie	Coordinatrice délégation régionale Occitanie